

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 15/081 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT LE PRINCIPE DE LA CREATION D'UNE COMMISSION AD HOC SUR LES PROJETS IMMOBILIERS DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

SEANCE DU 16 AVRIL 2015

L'An deux mille quinze et le seize avril, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FERRI-PISANI Rosy, GRIMALDI Stéphanie, HOUEMER Marie-Paule, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MOSCONI François, NATALI Anne-Marie, NIELLINI Annonciade, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PAGNI Alexandra, POLI Jean-Marie, RISTERUCCI Josette, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, TALAMONI Jean-Guy, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane à Mme NATALI Anne-Marie
M. BENEDETTI Paul-Félix à Mme VALENTINI Marie-Hélène
Mme CASALTA Laetitia à Mme BARTOLI Marie-France
M. CASTELLI Yannick à M. FEDERICI Balthazar
Mme COLONNA Christine à BIANCUCCI Jean
Mme FEDI Marie-Jeanne à Mme RISTERUCCI Josette
Mme FRANCESCHI Valérie à Mme PAGNI Alexandra
Mme GIACOMETTI Josepha à M. TALAMONI Jean-Guy
Mme GIOVANNINI Fabienne à M. LUCIANI Xavier
Mme LACAVE Mattea à Mme SIMONPIETRI Agnès
M. NICOLAI Marc-Antoine à M. MOSCONI François
Mme NIVAGGIONI Nadine à M. ANGELINI Jean-Christophe
M. SANTINI Ange à Mme GRIMALDI Stéphanie
M. SIMEONI Gilles à M. VANNI Hyacinthe
M. STEFANI Michel à M. BASTELICA Etienne

ETAIENT ABSENTS : MM.

CASTELLANI Michel, FRANCISCI Marcel, MILANI Jean-Louis, de ROCCA SERRA Camille, SUZZONI Etienne, TATTI François.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

SUR rapport de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le principe de création d'une commission ad hoc sur les projets immobiliers de la Collectivité Territoriale de Corse.

ARTICLE 2 :

DONNE mandat à cette commission d'examiner et proposer dans un délai de trois mois à compter de sa constitution tous projets immobiliers au regard des impératifs assortis de tous les éléments nécessaires à une prise de décision : délais de livraison, prix, lieu, accessibilité, performances,, ainsi que toutes sujétions relatives aux bâtiments des services de la CTC.

ARTICLE 3 :

DESIGNE au titre des membres de l'Assemblée de Corse :

Mmes et MM. :

- Etienne BASTELICA
- Pascaline CASTELLANI
- Rosy FERRI-PISANI
- François MOSCONI
- Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI
- Hyacinthe VANNI

Les autres membres de la commission seront désignés par arrêté du Conseil Exécutif pour un tiers de représentants des personnels et pour un tiers de représentants de l'administration.

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 16 avril 2015

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ANNEXE

**RAPPORT DU PRESIDENT
DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

OBJET : Création d'une commission ad hoc sur les projets immobiliers de la CTC.

Lors de la session du 18 juillet 2014, vous avez examiné le rapport relatif la mise en place d'une politique immobilière.

Il comportait notamment la présentation d'un projet de contrat de location d'un ensemble immobilier à usage de bureaux qui doit être édifié sur la commune de Sarrola-Carcopino par la Sarl PRIMO, représentée par M. Patrick ROCCA.

A cette occasion, vous m'avez demandé d'une part d'examiner toute possibilité de construction ou d'achat de locaux répondant aux besoins de la CTC et d'autre part de négocier avec le bailleur l'acquisition des locaux tels que décrits dans le projet de contrat de location.

A plusieurs reprises, j'ai tenté de vous exposer les résultats de ces examens mais en vain.

Je vous propose de constituer une commission ad hoc que je souhaite représentative de la diversité de notre Assemblée.

Cette commission devra examiner et proposer dans un délai de 3 mois à compter de sa constitution, tous projets immobiliers au regard des impératifs, assortis de tous les éléments nécessaires à une prise de décision : délais de livraison, prix, lieu, accessibilité, performances,, ainsi que toutes sujétions relatives aux bâtiments des services de la CTC.

Sa composition sera pour un tiers de représentants de l'Assemblée, un tiers de représentants des personnels, un tiers de représentants de l'administration.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.